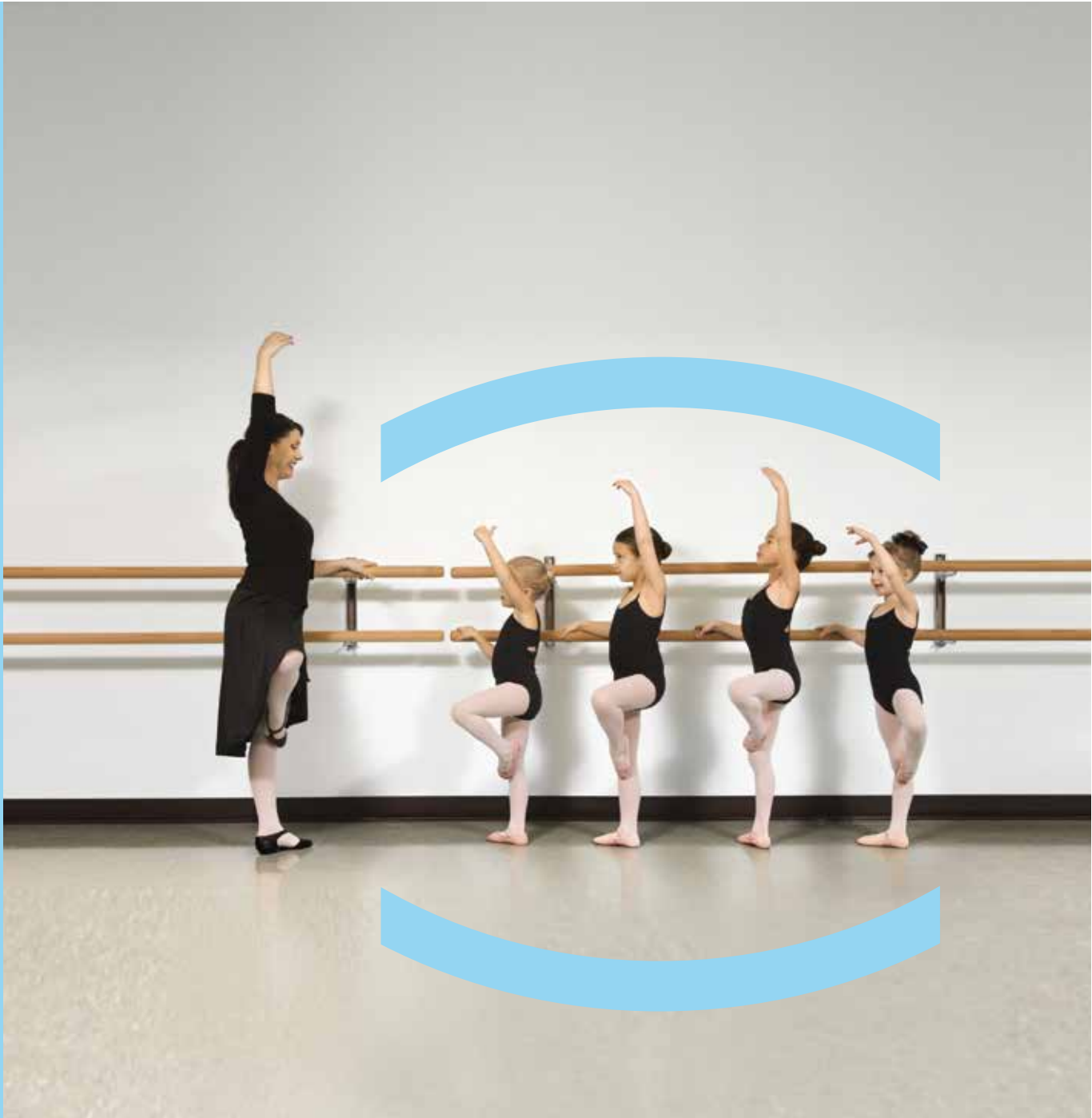




Prévoyance | **Agipi Avenir Enfant**



Rente éducation  
**Protégez l'avenir  
de vos enfants**

Association d'assurés pour la retraite, l'épargne, la prévoyance et la santé

# Engager l'avenir

AGIPI est une association d'assurés qui propose des solutions pour préparer vos projets et vous assurer pour l'avenir: pour vous, pour votre famille, pour votre activité professionnelle.

## Vous représenter, vous protéger et vous accompagner

En choisissant AGIPI, vous adhérez<sup>(1)</sup> à une association et devenez notre principale préoccupation.

Depuis 40 ans, notre modèle associatif indépendant est fondé sur trois engagements forts : vous écouter, vous informer et vous accompagner dans les moments importants de votre vie.

### Un esprit d'innovation

- Dès sa création AGIPI a développé **une approche novatrice par profession.**
- Dans votre intérêt exclusif, AGIPI fait constamment évoluer ses contrats, **pour que vous puissiez bénéficier des innovations les plus adaptées** à vos attentes et à votre situation.

### Des instances à votre écoute

- Composées de représentants d'AGIPI et de l'assureur, **les instances de l'association représentent vos intérêts** et garantissent l'équité de services à tous les adhérents, anciens comme nouveaux.
- **Elles veillent à la bonne application des engagements**, s'assurent que les contrats sont aménagés et adaptés aux besoins des adhérents comme aux évolutions réglementaires.

### Une vie associative dynamique

**Vous êtes informé de l'actualité de vos contrats** et de leur environnement :

- avec le site dédié à la prévoyance et la santé [www.prevoyance-agipi.com](http://www.prevoyance-agipi.com) ;
- avec la Newsletter et le magazine *AGIPI références*, vous recevez l'actualité de l'association et des contrats. Vous disposez aussi d'une information transparente, pratique et régulière, en réponse à vos interrogations.

Vous êtes partie prenante de l'association et pouvez **vous exprimer** :

- en utilisant votre droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle ;
- en répondant aux enquêtes régulières ;
- en participant aux réunions organisées à travers la France ;
- en nous contactant.



## agipi.com votre espace adhérent

Cet espace personnel sécurisé vous permet de consulter vos contrats et de bénéficier de services exclusifs.

## AGIPI, un partenariat historique avec AXA

- **AXA, partenaire exclusif de l'association**, est à la fois l'assureur et le distributeur des contrats. Ce partenariat apporte la garantie financière de l'un des plus grands groupes d'assurance, ainsi que l'expertise et la proximité de conseillers qui vous accompagnent dans le temps.
- **ADIS, centre de gestion dédié aux contrats AGIPI**, installé à Schiltigheim (Bas-Rhin), met ses équipes à votre disposition pour gérer vos contrats et vous apporter la meilleure qualité de service au quotidien.

<sup>(1)</sup> 15€ de cotisation à l'association.

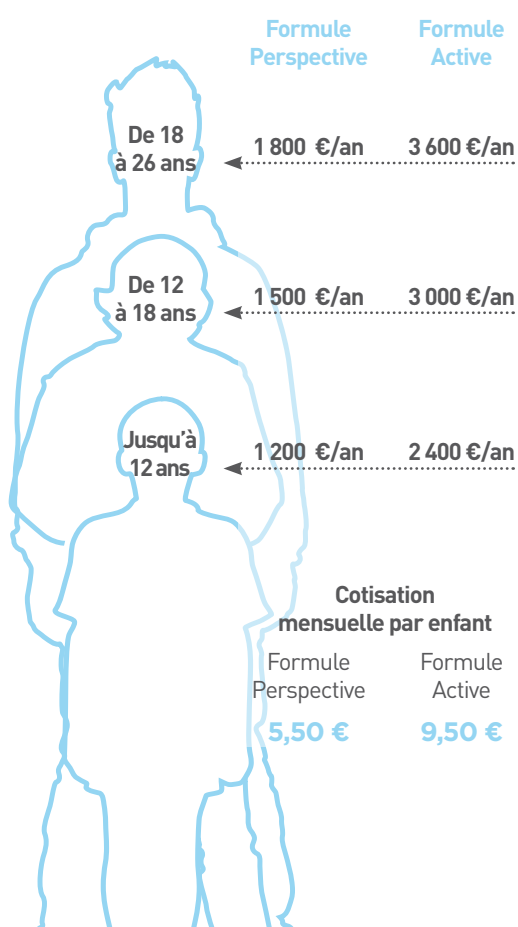
# Garantir un revenu régulier à vos enfants

Agipi Avenir Enfant est une solution simple pour garantir la sécurité financière des enfants en cas de décès du parent assuré.

## Le contrat **Agipi Avenir Enfant**, une solution simple

Pour mettre vos enfants à l'abri de toutes difficultés financières jusqu'à leur 26<sup>e</sup> anniversaire, Agipi Avenir Enfant vous propose deux formules, Perspective et Active, pour les protéger en cas de décès du parent assuré.

## Une **rente** qui **augmente** avec l'âge



## Une **protection** financière **solide**

- **Versement d'un revenu régulier**  
Agipi Avenir Enfant verse un revenu régulier à chacun de vos enfants bénéficiaires.
- **Choix entre 2 formules**  
Opter pour l'une des deux formules, Perspective ou Active, vous permet de choisir le montant de la rente versée, selon les besoins estimés pour vos enfants.
- **Une rente qui évolue avec les besoins**  
À chaque enfant son projet : la rente Agipi Avenir Enfant évolue avec l'âge de l'enfant.

## Des **conditions** d'adhésion **simplifiées**

- **Une offre réservée aux parents de moins de 60 ans.**
- **Une adhésion immédiate**, dès acceptation de votre dossier par nos services.



## Des atouts supplémentaires

- **Une rente trimestrielle** versée à l'enfant bénéficiaire sans condition de poursuite d'études, jusqu'au 26<sup>e</sup> anniversaire.
- À partir du moment où l'un des deux parents est assuré, Agipi Avenir Enfant double automatiquement la rente versée, en cas de décès simultané ou postérieur de l'autre parent et cela, quelle que soit la situation familiale.
- **Un tarif unique** pour chaque enfant bénéficiaire selon la formule choisie.

Agipi Avenir Enfant est une convention d'assurance de groupe souscrite auprès des sociétés d'assurance AXA France Vie S.A. et AXA Assurances Vie Mutuelle. Les conditions et les modalités d'Agipi Avenir Enfant figurent dans la notice du contrat. Vous pouvez renoncer à l'adhésion dans un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la conclusion de l'adhésion (signature des conditions particulières d'adhésion).

RETROUVEZ-NOUS SUR

**agipi.com**

INFORMEZ-VOUS AVEC

**prevoyance-agipi.com**

**assurancevie-agipi.com**

**retraite-agipi.com**



Votre conseiller AXA  
vous accompagne  
au quotidien et dans la durée

**Assureur du contrat**



**réinventons / notre métier**

**AXA France Vie**

S.A. au capital de 487 725 073,50 €  
310 499 959 RCS Nanterre

**AXA Assurances Vie Mutuelle**

Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de  
capitalisation à cotisations fixes  
Siren 353 457 245

**Sièges sociaux :** 313 Terrasses de l'Arche -  
92727 Nanterre Cedex

Entreprises régies par le Code des assurances

**Centre de gestion  
des contrats d'assurance AGIPI**

**ADiS**

**Siège social**

12 avenue Pierre Mendès France -  
CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex  
tél. 03 90 23 90 00

Société anonyme de courtage  
d'assurances au capital de 480 000 €  
Filiale d'AXA France Vie

306 843 731 RCS Strasbourg  
Orias 07 029 368

**Association souscriptrice du contrat**



**Siège social**

12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 -  
67312 Schiltigheim Cedex - tél. 03 90 23 90 00

**Bureau parisien**

52 rue de la Victoire - 75009 Paris  
tél. 01 40 08 93 00

Registre des Associations du tribunal  
d'instance de Schiltigheim -  
volume 21 - n° 1049

Siren 307 146 308

ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09  
ORIAS : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Document non contractuel à caractère publicitaire